

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
VIVIENNE-GAILLON
20.11.2017**

Liste de présence :

<i>Collège I</i>		<i>Collège II</i>	
Hélène DE BARMON	Oui	Christine VOS	Exc.
		Gilles DEJEAN DE LA BATIE	Non
Hélène DE BARMON	Oui	Marie-Laure THIERRY	Exc.
Sandrine WANTEN	Non	(co-présidente APE)	Représentée par Louis Muraz
Marie-Christine MALECOT	Oui	Philippe GODOY	Oui
Anne-Sophie JELIC	Oui		
Véronique GABORIAU	Oui		
Franck BOYER	Oui		
Géraldine WOLF	Oui		
Michel GENDROT	Oui		
Pascal MUNIER	Oui		
Eduard WOLF	Oui	<i>Collège III</i>	
Rafael-MANDUJANO ORTIZ	Oui	Olivia HICKS-GARCIA	
Stéphane LEULLIER	Oui	Oui	
		Brice ALZON	
		Non	

Étaient également présents : Olivier MAILLEBUAU, Maxime DES GAYETS, Bruno CHARPENTIER

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. OPERA COMIQUE ET RAPPROCHEMENT AVEC LE CONSEIL DE QUARTIER

Sur une initiative de Rafael-MANDUJANO ORTIZ présentée à M. le Maire qui l'a approuvée, des contacts ont été pris avec l'Opéra-Comique afin de voir dans quelles conditions un rapprochement pourrait être mis en place entre cette institution et le conseil de quartier Vivienne-Gaillon.

Dans ce contexte, Monsieur DESPORTES, secrétaire général de l'Opéra-Comique est venu présenter son établissement devant le Conseil de quartier. Il s'agit d'un théâtre mais aussi d'un musée. L'Opéra-Comique a déjà des partenariats avec des associations ou des entreprises. De la présentation faite par M. DESPORTES, il est ressorti qu'un rapprochement pourrait être envisagé autour de trois axes :

- Actions en destination des plus jeunes (découverte de la musique, jeux de piste, etc)

- Actions patrimoniales (visites du bâtiment et des collections, participation à des colloques et séminaires organisés par l'Opéra-Comique)
- Possibilité de bénéficier de billets à prix réduit en dernière minute

Les Conseillers de quartier vont réfléchir à la manière adéquate de promouvoir cette future collaboration au service des habitants du 2^e arrondissement. Ils leur incombent de revenir vers M. DESPORTES avec des propositions concrètes.

3. AVANCEMENT DU CHANTIER IMMEUBLE ALLIANZ

Les représentants du chantier sont venus expliquer les prochaines étapes. Une borne tactile est disponible au 87, rue de Richelieu.

Il est signalé un problème de luminosité car le chantier est allumé toute la nuit. La fin des travaux de gros œuvre, les plus dérangeants pour les riverains, est prévue pour octobre 2018. La livraison est prévue pour le 2^e trimestre 2019.

Des habitants du 12 rue Richelieu sont venus manifester leur désarroi car leur immeuble présente des fissures et annoncer qu'un représentant des assurances dépêché par les responsables du chantier viendra constater les dégâts causés par les vibrations.

4. PRESENTATION DE FLUICITY

Fluicity est un standard de gouvernance pour tous les acteurs publics qui souhaitent mettre les citoyens au cœur de la politique. Il s'agit plus précisément d'une technologie civique qui vise à réengager massivement les citoyens dans leurs politiques locales, sans attendre les élections. Fluicity n'a pas pour objectif d'"ubériser" la politique mais de permettre un mode de gouvernance collaboratif, pour un dialogue fluidifié entre citoyens et élus. Cette notion de collaboration est centrale : chaque idée peut être enrichie par d'autres, chaque projet peut devenir une action collective. Pour davantage d'informations : <https://www.flui.city/>. [Le maire du 2^{ème} arrondissement a donné son accord pour une phase d'expérimentation gratuite pendant un an.](#)

[Néanmoins, plusieurs personnes présentes dans l'assistance s'interrogent sur la pertinence des services offerts par Fluicity par rapport à d'autres outils digitaux déjà existants et centralisés, tels que *DansMaRue, Madame la Maire, j'ai une idée, Paris Connect, ...*](#)

5. PRESENTATION DE L'EXPERIMENTATION FREE FLOATING

Il s'agit d'un modèle d'autopartage qui permet de prendre et de laisser un véhicule à n'importe quel endroit autorisé à l'intérieur d'une zone donnée. Stéphane LEULLIER est favorable au développement de la circulation des véhicules électriques en autopartage et par voie de conséquence à l'extension des bornes de recharges électriques. 1 véhicule en *free floating* remplace environ 10 véhicules individuels. En parallèle, pour améliorer l'expérience client, il faudra créer des services permettant de réduire le délai de rapatriement et de stationnement des véhicules en *free floating*.

Une personne de la salle s'interroge sur le fait que les deux roues stationnent de plus en plus souvent sur les places dédiées aux automobiles.

Anne-Sophie JELIC remarque toutefois que la fourrière passe régulièrement et enlève en particulier les deux-roues motorisés.

Le problème des bus de tourisme est à nouveau évoqué car leur stationnement répété dans les voies de bus contribue à la pollution et à la congestion du trafic routier.

6. AVANCEMENT DU PROJET BP PANORAMAS-SAINT MARC

Bruno CHARPENTIER annonce que la mairie d'arrondissement a bien reçu un projet de la part des services de la Ville de Paris mais malheureusement celui-ci ne tient pas compte de la piétonisation du secteur. Le projet a été renvoyé et la mairie attend d'autres propositions.

Hélène DE BARMON fait part d'une question que lui a posée un habitant et qui s'interroge sur la possibilité de réfection du passage des Panoramas sur le modèle du passage Choiseul.

Bruno CHARPENTIER répond que cette possibilité existe à partir du moment où la Ville de Paris a un seul interlocuteur. Dans ce cas, la Ville peut prendre en charge 50% (voire davantage sous certaines conditions) des frais de la réfection. La difficulté s'agissant du passage des Panoramas tient au fait que ce passage est constitué de plusieurs copropriétés en situation conflictuelle entre elles. Il n'est donc pas envisageable à l'heure actuelle de procéder à une réfection comparable à celle du passage Choiseul. Toutefois si la réfection de la verrière ou l'hygiène devenaient des sujets d'intérêt général cela pourrait accélérer la concertation.

7. DIVERS

Hélène DE BARMON rappelle que lors la dernière réunion il avait été décidé de rédiger au dos du flyer du Bal de la Bourse un texte commun aux 3 conseils de quartier afin de les présenter au public. Cela avait semblé un moyen de communication permettant de remédier au déficit de notoriété dont souffrent nos conseils. Un texte a ainsi été arrêté après un travail important de concertation entre nos trois conseils. Or la mairie a procédé à des modifications de ce texte en supprimant le fait que les conseils de quartier sont un lien notamment avec les écoles de l'arrondissement et en introduisant l'écriture inclusive dans le document. La rédaction de la mairie a été maintenue sur le flyer diffusé malgré les protestations préalables du conseil de quartier. Hélène de Barmon considère que le tract concernant le Bal de la Bourse constitue un élément de communication des conseils de quartier qui doivent en conserver la maîtrise (le Conseil de quartier Vivienne-Gaillon ayant voté une participation de 3500€ pour le Bal de la Bourse initiative historique des conseils de quartier). Ainsi, indépendamment du bien-fondé ou non de l'écriture inclusive, le document n'avait pas à être modifié de la sorte.

Olivia HICKS rappelle que les documents administratifs de la mairie sont conçus avec le même type d'écriture. Le budget alloué au Conseil de quartier est sous la responsabilité du

Maire qui reste l'ordonnateur de celui-ci et le responsable juridique des documents produits. Hélène de Barmon maintient son analyse selon laquelle le fait que la mairie procède à l'impression des flyers ne lui permet de préempter la communication des conseils de quartiers. Cela vaut tant pour l'écriture inclusive que sur la suppression des liens entre le conseil de quartier et les écoles, suppression d'autant plus étonnante que les présidents de l'association des parents d'élèves sont es-qualité membres du collège 2. La justification de la mairie selon laquelle la charte des conseils de quartier ne prévoirait pas ces liens, lui semble donc peu convaincante.

Olivier MAILLEBUAU parle du contrat de sécurité de l'arrondissement et annonce que le Conseil de quartier sera inclus dans le dispositif de conception et d'information.

Les agrès sportifs de la rue Menars ont été réparés.

Une terrasse dangereuse est signalée au 14 rue Port Mahon car elle oblige les piétons à descendre sur la chaussée pour la contourner.

Prochaine réunion : le 22.01.2018 à 20 heures en mairie d'arrondissement.